

COMMENT PROCÈDENT LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE POUR ATTIRER ET RETENIR LES START-UPS ET LES ENTREPRENEURS INNOVANTS ÉTRANGERS ?

FLASH DU REM #9 - 2019

Introduction à l'étude du REM sur les parcours migratoires pour les start-ups et les entrepreneurs innovants

Contexte

On observe ces dernières années une multiplicité des dispositifs d'admission des start-ups et des entrepreneurs innovants, à la fois au sein de l'UE et dans le monde. A l'échelle européenne, le renforcement de l'attractivité de l'UE envers les entrepreneurs étrangers s'inscrit dans l'objectif plus large d'améliorer le fonctionnement du marché unique. Bien que la politique visant à attirer des start-ups trouve son principal fondement dans les politiques économiques, elle s'inscrit également dans les objectifs de la politique migratoire de l'UE, tels que les changements démographiques et les besoins du marché du travail.

Dans quelle mesure le fait d'attirer et de retenir les entrepreneurs et les créateurs de start-ups est une priorité politique pour les

États membres de l'UE ? Quels sont les principaux facteurs et les conditions préalables pour attirer les créateurs et les employés de start-ups ?

Quelles sont les conditions d'obtention d'un visa/titre de séjour pour start-ups ou de tout autre type de visa/titre de séjour pour entrepreneurs innovants ? Quels sont les défis et les bonnes pratiques ? En analysant les politiques et les pratiques nationales mises en œuvre dans les États membres pour attirer et retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants, cette étude du REM fournit une vue d'ensemble des récentes tendances, des défis et des bonnes pratiques dans 25 États membres. Sous forme de bref aperçu, les principales conclusions sont présentées ci-dessous.

Principaux résultats et tendances



Plus de la moitié des États membres considèrent qu'attirer et retenir les start-ups et les entrepreneurs innovants ressortissants de pays tiers constitue une priorité politique visant à promouvoir une culture d'entreprise dynamique. Les autres États membres, bien qu'ils considèrent comme une priorité le fait d'encourager l'innovation et l'entrepreneuriat, ne visent pas à attirer les entrepreneurs ressortissants de pays tiers.



Treize États membres ont mis en œuvre des **dispositifs spécifiques d'admission** (principalement des titres de séjour et/ou des visas) pour les créateurs de start-ups et les entrepreneurs ressortissants de pays tiers. La majorité de ces dispositifs n'en sont qu'à leur début, car mis en place au cours des trois dernières années. Il existe un visa et un titre de séjour spécifique accordé aux employés de start-ups à Chypre, en Estonie, en France et au Portugal.



Tous les dispositifs destinés aux start-ups ciblent un type d'entreprise spécifique, c'est-à-dire les entreprises innovantes, évolutives et/ou avec une valeur ajoutée pour l'économie nationale et l'environnement économique. Toutefois, leur conception et mise en œuvre diffèrent considérablement selon les États membres, incluant des conditions d'admission très variées à la fois pour l'entreprise et pour le créateur de start-up.



Les États membres n'ayant pas mis en place de dispositif spécifique ont recouru à d'autres voies d'admission des créateurs de start-ups, telles que les activités indépendantes et commerciales, les activités salariées, les titres de séjour pour investisseurs et/ou pour des motifs d'études et de recherche.



Parmi les principaux facteurs d'attractivité, figurent la situation des start-ups dans l'État membre et la présence de hubs et d'écosystèmes bien développés, l'accès à des financements, ainsi que des facteurs socio-économiques (par exemple, le coût de la vie, le niveau de salaire, le logement et la qualité de vie).



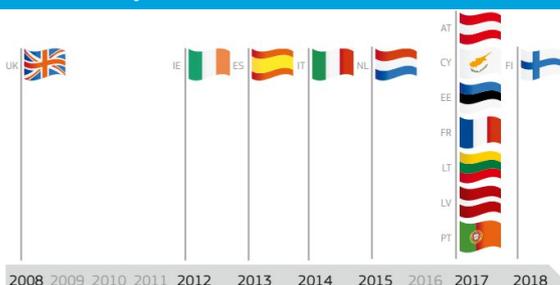
Les défis communs en vue d'attirer des start-ups innovantes incluent :

- La compétition mondiale pour les talents et les mêmes opportunités sur le marché intérieur et les autres marchés ;
- Le manque d'incubateurs et d'accélérateurs ;
- La lourdeur des procédures administratives et la longueur des délais.

Nombre de ressortissants de pays tiers qui ont obtenu un visa/titre de séjour pour start-up/entrepreneuriat en 2018

0 AT	57 FR Titre de séjour Passeport Talent portant la mention « projet économique innovant »
6 CY Titre de séjour temporaire	19 IE
82 EE Titre de séjour temporaire pour créer une start-up	45 IT
248 EE Titre de séjour temporaire pour travailler dans une start-up	28 LT
92 EE Visa de long séjour ayant pour motif de participer à l'activité d'une start-up	9 LV
18 FI	92 NL
410 FR Titre de séjour Passeport Talent portant la mention « salarié qualifié / entreprise innovante »	8 PT
57 FR Titre de séjour Passeport Talent portant la mention « création d'entreprise »	1 SK
	104 ES
	315 UK Visa pour entrepreneur diplômé
	1 160 UK Visa pour entrepreneur

Calendrier de création des dispositifs de start-ups



EN SAVOIR PLUS

- Sur l'étude : https://ec.europa.eu/home-affairs/content/emn-study-migratory-pathways-start-ups-and-innovative-entrepreneurs-eu_en
- Sur le REM : <http://www.ec.europa.eu/emn>
- Compte Twitter du REM : <https://twitter.com/EMNMigration>

La traduction en français a été réalisée par le Point de contact français du REM (décembre 2019)